



## Reprise prêt immobilier suite à séparation

Par **garnierfavan**, le **13/02/2012** à **10:21**

Bonsoir,

je vous écris de Nouvelle Calédonie

Mon ex(concubine ) et moi avons acheté une maison le 8 juillet 2008 (date de signature chez le notaire), en indivision, primo-accédant au prix de 23000000 fcp (vingt trois million cinq cent mille francs pacifique), nous avons remboursé la somme de 6000000 fcp (six millions francs pacifique)

Madame desir garder le bien immobilier en rachetant le crédit, la banque est d' accord pour qu' elle rachète le crédit .

Ma question est de savoir si ce n' est que la seule alternative pour elle ou si dans un cas comme le notre ou si l' elle peut reprendre le crédit en continuité et si oui quel en sont les avantages et inconvénients .

Merci d' avance de votre réponse